

Nom de l'école : Ville : Nom de la circonscription : Tél. :	FICHE D'OBSERVATION N° __ du REGISTRE SANTE et SECURITE au TRAVAIL dans une ECOLE <i>Article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011</i>
NOM et prénom du personnel ou de l'utilisateur :	
Lieu de l'observation : école	

OBSERVATION ou ANOMALIE RELEVÉE
(un seul cas par fiche)

- évènement dangereux (accident corporel et/ou matériel, accident bénin, presque accident, atteinte à la santé)
- risque d'évènement dangereux (électricité, chute, **produits dangereux**,
- amélioration des conditions de travail (ergonomie du poste de travail, hygiène.....)

DESCRIPTION :

Dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur, les personnels des écoles ont été dotés de 4 masques lavables DIM.

Les annonces parues dans la presse ces derniers jours (<https://reporterre.net/L-Education-nationale-a-t-elle-distribue-des-masques-toxiques-aux-enseignants>) révèlent que les produits biocides qui entrent dans la composition de ces masques (zéolite d'argent) peuvent être toxiques pour l'homme. La toxicité des ions argent est pointée, et ici d'autant plus du fait d'une durée d'exposition importante. Une thèse de doctorat parue en 2012 est citée : « Lorsque l'argent ionique est appliqué sur une lésion corporelle sous forme de crème ou de pansements, il se lie à la sueur, au sébum et aux protéines présentes. Il peut ensuite passer dans la circulation sanguine, ce qui se traduit par une augmentation de la concentration en argent dans le sérum. Selon certains auteurs, il est alors excrété dans les urines en deux à cinq jours, alors que d'autres chercheurs ont montré une bio-accumulation de granules métalliques dans différents organes : le foie, les reins, l'intestin, les glandes surrénales et, dans de rares cas, la moelle épinière. »

Je dois porter ce type de masque toute la journée (jusqu'à 8 heures/jour) et 4 jours par semaine.

- Je suis très inquiète/inquiet des conséquences que cette exposition à un produit toxique depuis début septembre (28 jours – plus de 200 heures) peut avoir sur ma santé future.
- Je demande à être dotée/doté sans délai de masques de protection efficaces et dénués de toxicité.

PROPOSITIONS / SUGGESTIONS DE SOLUTION :

Date :

Signature :

**Après l'avoir complétée, remettez cette fiche au directeur(trice) de l'école
et/ou à l'assistant de prévention et l'IEN de la circonscription**

Académie d'Aix-Marseille – DASH-CT - septembre 2014

MESURES IMMEDIATES DONNEES
suite à l'OBSERVATION ou ANOMALIE RELEVÉE

Fiche réceptionnée le :

Par :

Selon le degré d'urgence ou de gravité potentielle, le directeur(trice) met en œuvre les **MESURES CONSERVATOIRES** ou améliorations suivantes :

Copie de la fiche transmise (si nécessaire) au propriétaire des locaux le :

SUITES DONNEES pour RESOUDRE le PROBLEME

Le directeur(trice) note ci-dessous un résumé de **l'évolution de la mise en œuvre** des mesures de prévention choisies pour résoudre le problème (dates, contacts téléphoniques, courriers envoyés et reçus, autres avancées...), et il joint toutes pièces utiles dans le registre santé sécurité au travail.

DATES	SUITES DONNEES

TRANSCRIPTION dans le DOCUMENT UNIQUE (application GERE)
des MESURES de PREVENTION prises à la suite de cette fiche

- observation ou anomalie relevée, résolue → compléter une fiche de risque
- observation ou anomalie relevée, en cours de traitement → compléter une fiche d'évaluation

Le directeur ou la directrice :

Date et signature :